



HAL
open science

**De l'Extrême-Orient à l'Extrême-Occident, et retour
L'étude comparée des sociétés de la France d'Ancien
Régime et de l'Asie de l'époque moderne**

François-Joseph Ruggiu

► **To cite this version:**

François-Joseph Ruggiu. De l'Extrême-Orient à l'Extrême-Occident, et retour L'étude comparée des sociétés de la France d'Ancien Régime et de l'Asie de l'époque moderne. Extrême-Orient Extrême-Occident, 2017, 41, pp.241-258. 10.4000/extremeorient.724 . hal-03911404

HAL Id: hal-03911404

<https://hal.science/hal-03911404>

Submitted on 22 Dec 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

François-Joseph Ruggiu, « De l'Extrême-Orient à l'Extrême-Orient, et retour. L'étude comparée des sociétés de la France d'Ancien Régime et de l'Asie de l'époque moderne », dossier spécial « Statuts et identités dans l'Asie prémoderne (XVIIe-XIXe siècle) », *Extrême-Orient, Extrême-Occident*, 41, 2017, p. 241-258.

Version soumise à l'éditeur avant corrections sur épreuves.

Bien qu'il y ait eu une pensée de la comparaison en histoire avant Marc Bloch¹, l'article que ce dernier a publié en 1928 a eu une telle influence que les réflexions qui ont suivi, y compris les plus critiques envers l'histoire comparée, sont souvent parties des bases qu'il y avait posées. Une des grandes forces de son analyse est, en effet, d'avoir dégagé trois utilisations possibles de la comparaison, dont il estimait qu'elle permettait d'avancer vers l'explication d'un phénomène quand la monographie était restait de l'ordre de la description². La première utilisation est qu'elle teste dans un autre contexte la validité d'une explication apportée à un phénomène étudié dans une situation donnée. La deuxième est qu'elle aide à identifier précisément les caractères originaux d'une société. La troisième utilisation de la comparaison est qu'elle facilite le transfert de problématiques d'un espace ou d'une période à l'autre. Une lecture des sept articles de ce numéro d'*Extrême-Orient-Extrême-Occident* par un spécialiste des sociétés occidentales des XVIIe et XVIIIe siècles ne peut que s'inscrire dans ces réflexions sur l'intérêt scientifique et sur les méthodes du comparatisme mais aussi sur ses limites telles qu'elles ont été mises en valeur, en particulier, au cours de la « querelle » du comparatisme dans les années 1980 et 1990³. Alors que Marc Bloch insistait surtout sur le fait que la différence des contextes était un facteur d'explication de la différence des phénomènes observés, ce regard extérieur, également inspiré par une longue collaboration scientifique avec des collègues japonais spécialistes de l'ère d'Edo⁴, s'appuiera plutôt sur les deux autres formes de la comparaison qu'il a identifiées.

La deuxième catégorie de Marc Bloch invite, en effet, les historiens à « faire un détour » par un terrain éloigné, parfois dans le temps mais surtout dans l'espace, pour mieux saisir leur objet premier. Il est aisé de trouver, dans ces articles, dont six évoquent le Japon de l'ère Edo, un la Chine des Ming et un autre la Corée de la fin du XVIIIe et du XIXe siècle, des échos à des recherches menées, dans le passé ou actuellement, sur les sociétés européennes ou coloniales de l'époque

¹ Le comparatisme a été, en effet, une des méthodes mises en avant par les historiens de la fin du 19^e siècle aux années 1930 pour affirmer la scientificité de l'histoire, par exemple par Henri Sée, « Remarques sur l'application de la méthode comparative à l'histoire économique et sociale », *Revue de Synthèse Historique*, tome XXXVI, 1923, p. 37-46. A partir des années 1930, c'est la dimension sérielle et l'approche quantitative de l'histoire, prônée en particulier par Ernest Labrousse, qui ont formé le principal vecteur de sa scientificité face aux sciences sociales comme aux lettres et arts. Voir, à ce sujet, Maria Novella Borghetti, *L'œuvre d'Ernest Labrousse: genèse d'un modèle d'histoire économique*, Paris, Éditions de l'École des Hautes études en sciences sociales, 2005.

² M. Bloch, « Pour une histoire comparée des sociétés européennes », *Revue de Synthèse Historique*, tome 46, nouvelle série, tome 20, décembre 1928, p. 15-50. Sur ces trois dimensions, voir W. H. Sewell Jr., « Marc Bloch and the Logic of Comparative History », *History and Theory*, vol. 6, n° 2, 1967, p. 208-218, ainsi que H. Atsma et A. Burguière (éd.), *Marc Bloch aujourd'hui ; histoire comparée et sciences sociales*, Paris, 1990.

³ Marcel Detienne, *Comparer l'incomparable*. Paris, Seuil, 2000 ; M. Werner et B. Zimmermann (dir.), *De la comparaison à l'histoire croisée*, Paris, Seuil, 2004, p. 15-49 et M. Werner et B. Zimmermann, « Beyond comparison: *histoire croisée* and the challenge of reflexivity », *History and Theory*, February 2006, p. 30-50.

⁴ Suscité par Guillaume Carré (EHESS), ma collaboration avec le groupe de recherches en histoire urbaine TRAD3, dirigé par le professeur Yoshida Nobuyuki (Université de Tokyo), a donné lieu, depuis la fin des années 2000, à de nombreuses rencontres scientifiques et contributions croisées. Voir, en particulier, François-Joseph Ruggiu, « Mibun gainen to atarashii shakaishi : anshian rejimu-ki no Furansu to edo jidai no Nihon », [Les statuts sociaux au cœur d'une nouvelle histoire sociale de la France d'Ancien Régime et du Japon de l'ère Edo], *Shisô*, n° 1084, Iwanami shoten, Tôkyô, août 2014, p. 109-125, dont certaines des analyses sont reprises ici.

moderne ou préindustrielle. Ils nous aident à mettre perspective le choix des thématiques étudiées aussi bien que les méthodes de l'investigation historique.

Les spécialistes des sociétés européennes et asiatiques se retrouvent ainsi dans l'utilisation de l'abondant matériel laissé par les nombreux observateurs de l'époque moderne. La *Besace du Bourgeois* et son pendant, la *Besace du Paysan*, tous les deux rédigés dans le premier tiers du XVIIIe siècle par un penseur et marchand de Nagasaki, Nishikawa Joken, sont ainsi représentatifs d'une masse considérable de textes qui ont proliféré à l'époque moderne, en Europe comme au Japon, et qui livrent une réflexion sur la société contemporaine. Destinés à un public lettré en voie d'expansion, les essais sociaux, comme le *Recueil de choses vues et entendues concernant les affaires du monde*, de Buyô Inshi, utopies ou uchronies, manuels de savoir-vivre, récits de voyage, dictionnaires ou encore ouvrages proto-anthropologiques⁵, fournissent une ample matière pour comprendre la manière dont les acteurs sociaux se représentaient la société et ses différents grands segments⁶. Pris pour la plupart dans une logique commerciale d'édition, qui en complique l'analyse, ces textes sont intéressants à la fois parce qu'ils transmettent une vision assez stéréotypée de l'ordre social et parce qu'ils opèrent, en même temps, des recompositions ou des décalages qui traduisent des évolutions réelles, ou possibles, de ce même ordre social. Au sein des quatre statuts traditionnels, Nishikawa Joken unit ainsi les marchands et les artisans dans la même catégorie de bourgeois (*chônin*) mais sépare les fonctionnaires des guerriers. Ces textes tournent souvent autour de deux questions majeures : la possibilité, et la désirabilité, de la mutabilité des conditions sociales ; et l'existence même d'une société dont les membres des différents segments reconnaissent explicitement ou implicitement l'unité⁷. Comme en Occident, cette unité s'est réalisée partiellement dans la formation d'une identité nationale japonaise, en particulier en référence ou en opposition à des éléments perçus comme étrangers qu'il s'agisse des catholiques convertis étudiés par Martin Nogueira Ramos, des Hollandais de l'île de Deshima sans doute observés par le marchand Nishikawa Joken, ou encore des chefs aïnous saisis par les observateurs japonais dans les cérémonies rituelles d'échanges décrites par Noémi Godefroy.

En lien direct avec ce premier ensemble de textes, dont certains ont été édités mais d'autres ont pu rester manuscrits, et qui ont été conservés dans les familles, se trouvent les écrits personnels, qui sont attestés aussi bien chez les marchands urbains de Kawagoe dans la seconde moitié du XVIIe siècle, que chez les « gens du milieu » de la Corée de la fin du XVIIIe et du XIXe siècle ou encore chez les filles de samouraïs de la fin de l'ère Edo, comme Iseki Takako, dont le journal est évoqué par Yûta Segawa. Des recherches récentes ont mis au jour, d'un bout à l'autre de la planète⁸, un océan documentaire formé de diaires, de journaux, d'autobiographies, de mémoires, de chroniques ou de correspondances⁹. Les outils méthodologiques pour les aborder sont sans doute encore à améliorer

⁵ Jérôme David, « Les "tableaux" des sciences sociales naissantes : comparatisme, statistique, littérature », *Revue d'histoire des sciences humaines*, 5, 2001, p. 37-59.

⁶ Sur la catégorie sociale de peuple, par exemple, voir le travail emblématique de D. Cohen, *La nature du peuple : les formes de l'imaginaire social, XVIIIe-XXIe siècles*, Seyssel, Champ Vallon, 2010 ou encore l'analyse d'Hélène Merlin, « 'Populace', 'peuple' : une simple affaire de classement ? », dans Gilles Chabaud (éd.), *Classement, Déclassement, REclassement de l'Antiquité à nos jours*, Limoges, PULIM, 2011, p. 71-93.

⁷ Voir Laurence Kaufmann et Jacques Guilhaumou (dir.), *L'invention de la société : nominalisme politique et science sociale au XVIIIe siècle*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 2004 et plus récemment l'analyse de Bruno Karsenti autour des travaux de Michel Foucault : « Gouverner la société » dans *D'une philosophie à l'autre. Les sciences sociales et la politique des modernes*, Paris, Gallimard, 2013, p. 155-174.

⁸ Voir, pour une approche internationale sur les écrits personnels, F.-J. Ruggiu (dir.), *The uses of first-person writings. Africa, America, Asia, Europe*, Berne, Peter Lang, 2013 ou encore, dans une perspective Europe/Asie Vanessa Harding et Kôichi Watanabe (éd.), *Memory, History, and Autobiography in Early Modern Towns in East and West*, Cambridge, Cambridge Scholars Publishing, 2015.

⁹ Pour des exemples classiques de ces analyses en France, voir les ouvrages de Madeleine Foisil, *Le Sire de Gouberville : un gentilhomme normand au XVIe siècle*, Paris, Aubier-Montaigne, 1981, Daniel Roche, *Journal de ma vie. Jacques-Louis Ménétra, compagnon vitrier au 18e siècle*, Paris, Montalba, 1982 ou, plus récemment

mais ces traces du passé offrent un matériel prometteur pour écrire une autre histoire sociale que celle développée dans les années 1960 et 1970. Elle n'est pas axée sur les définitions et les relations entre les groupes sociaux mais elle est tournée vers la compréhension des représentations et des comportements des acteurs, en particulier les stratégies individuelles et familiales et les perceptions de l'ordre social. Les généalogies, qui forment une production culturelle longtemps négligée, ou renvoyée du côté de l'érudition, et qui font actuellement un retour en force dans les historiographies européennes¹⁰, sont aussi mobilisées, par exemple dans l'article de Guillaume Carré, qui en atteste l'essor chez les marchands japonais du XVIIe siècle, ou encore par Kim Daeyeol au sujet des « gens du milieu » coréens.

Un deuxième point de rapprochement concerne les éléments qu'apportent ces articles à des objets historiques transversaux ou étudiés à une échelle ample ou dans une perspective transnationale. Justement l'article de Kim Daeyeol sur les fonctionnaires techniques de la Corée de l'époque *Chosŏn* s'inscrit dans une réflexion globale sur l'histoire sociale des professions, en particulier de celles mettant en œuvre un savoir spécifique, comme les médecins, les avocats, les chirurgiens ou encore les ingénieurs ; ou de celles liées à l'essor de l'appareil administratif étatique ou paraétatique¹¹. L'historiographie française, en particulier pour les XVIIIe et XIXe siècles, s'est plutôt intéressée, dans une perspective wébérienne, à l'ascension de ces professions dans l'échelle de prestige économique et culturelle des métiers et, parallèlement, à celles de leurs membres dans la société. L'article de Kim Daeyeol rappelle que les « gens du milieu », dont le statut était défini par l'addition d'une généalogie et d'une compétence reconnue par concours, ont pu se retrouver pris dans une dynamique bien moins positive.

Depuis les années 1980, la dynamique internationale sur les recherches sur l'esclavage colonial a encore été augmentée par l'essor de l'histoire atlantique et le renouveau de l'histoire impériale qui les ont insérées dans une réflexion globale sur les formes de travail contraint qui ont été mises en place à l'époque moderne que ce soit dans l'Ancien ou le Nouveau Monde¹². A l'encontre de l'historiographie traditionnelle, l'article de Claude Chevalyère situe la Chine des Ming dans cet ensemble en rappelant que le droit chinois faisait des criminels des esclaves au profit des élites administratives. Rappelons d'ailleurs que l'esclavage existait également au Japon, où, au XVIIe siècle, par exemple, un individu pouvait être cédé en gage pour un emprunt, mais d'une manière dissimulée généralement sous un contrat de très longue durée. De telles techniques ne sont pas sans évoquer l'engagisme, utilisé par les Français et les Anglais parallèlement ou postérieurement à

Sylvie Mouysset, *Papiers de famille : introduction à l'étude des livres de raison : France, XVe-XIXe siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2007. Voir également F.-J. Ruggiu et J.-P. Bardet (dir.), *Les écrits du for privé en France de la fin du Moyen Âge à 1914*, Paris, Editions du CTHS, 2015.

¹⁰ Dans le sillage de l'œuvre de Christiane Klapisch-Zuber, *L'ombre des ancêtres : essai sur l'imaginaire médiéval de la parenté*, Paris, Fayard, 2000, voir les travaux récents de Valérie Piétri et Germain Butaud, *Les enjeux de la généalogie*, Paris, Éd. Autrement, 2006 ; d'Olivier Rouchon (dir.), *L'opération généalogique : cultures et pratiques européennes entre XVe et XVIIIe siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2014 ; de Robert Descimon et Elie Haddad, *Epreuves de noblesse : les expériences nobiliaires de la haute robe parisienne, XVIe-XVIIIe siècle*, Paris, Les Belles Lettres, 2010 ; ou encore de Stéphane Jettot et Marie Lezowski, *L'entreprise généalogique*, Bruxelles, Peter Lang, 2016.

¹¹ Sans allonger une bibliographie qui pourrait être très longue, évoquons ici simplement les travaux emblématiques d'Hervé Leuwers, *L'invention du barreau français, 1660-1830 : la construction nationale d'un groupe professionnel*, Paris, Éd. de l'École des hautes études en sciences sociales, 2006 ; ou de Jean Le Bihan, *Au service de l'Etat : les fonctionnaires intermédiaires au XIXe siècle*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2008.

¹² Voir, entre autres, dans différents contextes, David Brion Davis *Inhuman Bondage: The Rise and Fall of Slavery in the New World*, Oxford, Oxford University Press, 2006 ; Christopher L. Tomlins, *Freedom Bound: Law, Labor, and Civic Identity in Colonizing English America, 1580-1865*, New York, Cambridge University Press, 2010 ; ou, pour d'autres espaces que l'Amérique, Gwyn Campbell et Alessandro Stanziani (éd.), *Debt and slavery in the Mediterranean and Atlantic worlds*, Londres, Pickering & Chatto, 2013.

l'abolition de l'esclavage¹³. L'histoire de la pénétration japonaise dans l'île d'Hokkaido à travers l'étude de l'évolution du statut ces chefs aïnous menée par Noémi Godefroy ne peut manquer de faire écho aux travaux menés depuis longtemps sur les relations entre les Européens, et singulièrement les Français, et les Amérindiens de la région des Grands Lacs, en particulier à la somme de Gilles Havard sur les coureurs de bois dans l'ensemble de l'Amérique du Nord française et anglaise (puis états-uniennes), du XVIIe siècle au XIXe siècle¹⁴. Nous y retrouvons le même entrecroisement de la définition de modes de régulation du commerce, d'une réflexion constante sur l'altérité et de l'insertion dans l'espace politique japonais, le tout dans un contexte de concurrences entre les empires, surtout à partir de la fin du XVIIIe siècle, et de l'accentuation de la présence russe.

Enfin, la place accordée à l'histoire de la famille dans ce numéro est tout à fait notable¹⁵. Plusieurs articles évoquent, par exemple, le rapport de la société japonaise à l'adoption, qui était pleinement reconnue, comme d'ailleurs dans la société chinoise où il était possible, rappelle Claude Chevalyère, de vendre son fils pour qu'il soit adopté selon les règles par un lignage sans enfant. Or, contrairement à une idée couramment avancée, la pratique de l'adoption existait dans la France de l'époque moderne¹⁶, mais elle était très rare et surtout ses effets juridiques étaient fort limités puisque les différents droits coutumiers, y compris la coutume de Paris, interdisait à un adopté d'hériter. A cette disqualification de l'adoption s'est ajouté, à partir du XVIe siècle, un processus de mise à l'écart des enfants bâtards du cœur de la famille légitime¹⁷. En lien avec un lent processus de valorisation du couple conjugal, le XVIe siècle, en particulier après le Concile de Trente, a également marqué en France la fin définitive d'une relative tolérance envers l'entretien ouvert d'une concubine en particulier par les élites nobiliaires. La société japonaise a continué, quant à elle, à accepter le concubinage, dont Segawa Yûta montre qu'il pouvait parfaitement être un choix assumé pour les deux partenaires¹⁸. Ces deux dossiers ouvrent non seulement sur la question classique de la transmission des biens matériels et du patrimoine immatériel mais aussi sur le rôle des « liens du sang » dans la constitution de la famille japonais. Alors que la place faite à l'adoption semblait les dépasser, l'importance de ces liens est évoquée avec force par certains observateurs sociaux japonais, comme Buyô Inshi, qui affirme au début du XIXe siècle : « Les descendants devraient hériter du sang de leurs ancêtres et bâtir la réputation de leurs maisonnée ». Pour lui, la roture s'inscrit dans les traits mêmes des *daimyô* issus de femmes de basse extraction sociale. Finalement, le droit japonais de l'époque Meiji, sans doute sous l'influence du Code civil français, a mis un terme à cette pratique sociale mais il serait sans nul doute intéressant d'en savoir plus sur ce discours du sang, peut-être à la lumière des travaux sur l'hérédité et la « race » dans la pensée espagnole ou française du Moyen-Age et de l'époque moderne¹⁹.

¹³ Voir, par exemple, Céline Flory, *De l'esclavage à la liberté forcée : histoire des travailleurs africains engagés dans la Caraïbe française au XIXe siècle*, Paris, Karthala, Société des africanistes, 2015.

¹⁴ Gilles Havard, *Histoire des coureurs de bois. Amérique du Nord, 1600-1840*, Paris, Les Indes Savantes, 2016.

¹⁵ Sur la famille japonaise, les lecteurs francophones pourront se reporter à Christian Galan et Emmanuel Lozerand (éd.), *La Famille japonaise moderne (1868-1926). Discours et débats*, Arles, Picquier, 2011.

¹⁶ Kristin E. Gager, *Blood ties and fictive Ties: Adoption and Family Life in Early Modern France*, Princeton University Press, 1996.

¹⁷ Claude Grimmer, *La femme et le bâtard : amours illégitimes et secrètes dans l'ancienne France*, Paris, Presses de la Renaissance, 1983 ; Sylvie Steinberg, *Une tache au front : la bâtardise aux XVIe et XVIIe siècles*, Paris : Albin Michel, 2016.

¹⁸ Sur les évolutions de la société française de l'époque moderne sur la question du concubinage, voir Jacques Depauw, « Amour illégitime et société à Nantes au XVIIIe siècle », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, vol. 27, n° 4-5, 1972. p. 1155-1182.

¹⁹ Guillaume Aubert, « The blood of France : Race and purity of blood in the French Atlantic world », *The William and Mary Quarterly*, 3e series, vol. 61, no. 3, Juillet 2004, p. 449-450 ; Maaïke van der Lugt et Charles de Miramon (éd.), *L'hérédité entre Moyen Âge et époque moderne : perspectives historiques*, Florence, SISMEL, Ed. del Galluzzo, 2008 ; Jean-Frédéric Schaub, *Pour une histoire politique de la race*, Paris, Ed. du Seuil, 2015.

Ces parallèles témoignent de circulations des méthodes et des thématiques à l'échelle planétaire d'autant plus que les historiographies de l'Asie orientale sont ouvertes aux échanges avec les chercheurs occidentaux. Ils sont anciens pour les historiens japonais et ils sont de plus en plus intenses pour les historiens coréens et chinois. Elles peuvent également témoigner de similitudes dans l'organisation des sociétés de l'époque préindustrielle mais nous devons être prudents sur ce point car un des dangers de la comparaison, dans le temps, plus que dans l'espace cependant, est qu'elle peut justement véhiculer l'idée d'une certaine invariance de l'esprit et de l'activité humaine comme l'avait identifié Marc Bloch en 1928²⁰. S'inscrivant dans la troisième utilisation de la comparaison, l'étude croisée de la notion de « statut » par les spécialistes de l'Europe et de l'Asie se révèle alors une piste particulièrement fructueuse.

II

Le dossier réuni par Annick Horiuchi s'appuie, en effet, sur deux notions fondamentales des sciences sociales modernes : l'identité et le statut. La première a été particulièrement utilisée dans l'historiographie française²¹ et internationale dans les années 1990 mais elle a fait aussi l'objet de discussions particulièrement animées²². La seconde, plus ancienne, articule, dans l'historiographie occidentale, plusieurs dimensions qui se confondent parfois²³. La première est juridique : le statut, surtout dans les sociétés médiévales et modernes, unit un ensemble de droits, de privilèges et d'exemptions, à un ensemble de devoirs et d'obligations qui ensemble définissent un statut personnel ou collectif. La seconde dimension, liée à la sociologie webérienne, est plus proprement sociale : elle attache à un individu, ou à une famille, un ensemble variable d'attributs non seulement économiques mais aussi symboliques et culturels. Ces attributs positionnent les individus et les familles au sein du système social au sein duquel ils s'inscrivent et qui repose sur un classement en perpétuelle évolution. La troisième dimension de la notion de statut est épistémologique. Au-delà d'un outil dont peuvent jouer les acteurs sociaux, le statut est aussi l'instrument par lequel les

²⁰ « Son postulat, en même temps que la conclusion à laquelle elle revient toujours, c'est l'unité fondamentale de l'esprit humain, ou, si l'on préfère, la monotonie, l'étonnante pauvreté des ressources intellectuelles dont, au cours de l'histoire, a disposé l'humanité... », Marc Bloch, *op. cit.*, p. 19.

²¹ Voir, par exemple, l'ouvrage collectif édité par Marc Belissa, Anna Bellavitis, Monique Cottret, Laurence Croq et Jean Duma, *Identités, appartenances, revendications identitaires (XVIe-XVIIIe siècle)*, Paris, Nolin, 2005.

²² Roger Brubaker et Frederick Cooper, « Beyond 'identity' », *Theory and society*, 29 (1), 2000, p. 1-47 et Roger Brubaker, « Au-delà de L'« identité », Actes de la recherche en sciences sociales, vol. 139, septembre 2001, p. 66-85. Les auteurs insistent sur la trop grande diversité des emplois de ce concept qui leur apparaît être : une manière de penser les modes non-instrumentaux d'action sociale et politique à l'opposé en particulier de l'intérêt ; la « mêmeté » qui unit les membres d'un groupe ou d'une catégorie ; une dimension essentielle du soi (*selfhood*) qui doit être distinguée d'attributs plus superficiels ou conjoncturels et qui est fortement valorisée dans les sociétés contemporaines ; le développement interactif d'une solidarité, d'un sentiment de groupe, qui permet l'action collective ; un moyen de « souligner la nature instable, multiple, fluctuante et fragmentée du soi contemporain ». Cette diversité diluent selon eux la force du concept et d'autant plus que certains de ces sens peuvent apparaître comme contradictoires. L'anthropologue Laurent Barry est, lui aussi, revenu sur les contradictions internes que porte le concept d'identité en resserrant le débat sur les usages les plus courants en histoire : « On a, en effet, rattaché à cette notion de nombreux usages distincts se rapportant de manière plus ou moins métaphorique, soit à des phénomènes d'*individuation* (la construction du « soi », la spécificité de nos goûts, de nos désirs...), autrement dit à des procès de *différenciation*, soit au contraire à des idées d'*appartenance* à un même ensemble (l'identité ethnique, nationale, religieuse...), autrement dit à des procès d'*incorporation* ». Laurent Barry, « L'auteur malgré lui. Réponse à un texte d'Emmanuel Désveaux », *Journal de la société des américanistes*, n° 2, vol. 95, 2009, p. 283-302.

²³ Nous nous appuyons ici en particulier sur l'éditorial du numéro « Statuts sociaux », *Annales, Histoire, Sciences Sociales*, vol. 68, n° 4, octobre-décembre 2013.

historiens décrivent une société donnée, et il doit être, en tant que tel, l'objet d'un processus d'historicisation²⁴.

La comparaison entre les « statuts » de l'Europe occidentale et la notion confucéenne de « statut » en usage en Asie est d'autant plus intéressante que ce dossier témoigne d'une évolution dans la manière de considérer les sociétés orientales. Comme le rappelle Annick Horiuchi dans son introduction, l'effort historiographique au Japon avait été longtemps orienté vers l'élaboration de grandes interprétations des origines des quatre principaux statuts sociaux - les guerriers, les agriculteurs, les artisans et les commerçants (*shi-nō-kō-shō*) – qui, comme en Occident, se caractérisent à la fois par l'accomplissement d'un certain nombre de devoirs à l'égard de la communauté, et par l'inscription dans un espace spécifique, puisque le système de statuts japonais va de pair avec une assignation des zones de résidence²⁵. Puis, à partir des années 1980, les recherches des historiens se sont concentrées sur l'existence de groupes organisés mais situés aux marges sociales et, souvent aussi, spatiales de ces quatre principaux statuts sociaux. Il pouvait s'agir de groupes discriminés, ou marginaux, comme, par exemple, les mendiants (les *hinin*) ou les artistes ambulants (les *sasaras*²⁶), mais aussi de groupes de métiers reconnus comme les coiffeurs. Plusieurs chercheurs, en particulier Tsukada Takashi ou Yoshida Nobuyuki, ont montré les processus à travers lesquels ils ont pu obtenir du pouvoir shogunal ou seigneurial, et donc de l'Etat, d'être revêtu d'un statut à travers la reconnaissance de leur droit à exercer une activité réglementée et à rendre un service défini à la communauté. Et Annick Horiuchi souligne que les articles réunis ici témoignent d'une nouvelle phase de l'étude de la société de l'ère Edo, qui ne s'arrête plus à la question de la formation des statuts, de leurs relations à l'Etat ou réciproques, mais avance, comme nous l'avons vu, au plus près de l'individu, à travers sa famille, à travers ses perceptions sociales ou encore à travers ses écrits.

L'évolution qu'a connue l'historiographie de la société française des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles a suivi des voies relativement semblables, ce qui n'est pas étonnant si nous nous souvenons de l'influence de la pensée marxiste sur la fabrique de l'histoire aussi bien en France qu'au Japon dans les années 1960 et 1970. Les grandes enquêtes d'histoire sociale menées alors cherchaient surtout à caractériser les différentes classes de la population des villes et des campagnes de l'époque moderne. Ces classes paraissaient traversées par de multiples conflits liés aux effets sur les ouvriers de la transformation des rapports de production au profit d'un entrepreneuriat proto-capitaliste ou encore à la présence d'une population « flottante » et dangereuse que les autorités locales souhaitaient contrôler voire enfermer. Dans les années 1980, la fin du paradigme marxisme a affaibli la notion de classe sociale et a entraîné l'émergence de formes de catégorisations beaucoup plus souples, comme les groupes ou les catégories sociales, et a, rapidement, ouvert la voie à de nouvelles manières de faire de l'histoire sociale, comme la micro-histoire, la prosopographie ou l'analyse de réseaux, souvent informées par les grandes théories sociologiques des années²⁷. Ces voies apparues dans les années 1970 et 1980 ont été informées non seulement par la sociologie de Pierre Bourdieu, mais aussi par l'individualisme méthodologique de Raymond Boudon, qui mettait l'accent sur le sujet agissant et rationnel, ou encore, et peut-être surtout, par l'interactionnisme d'Erwin Goffman, qui offrait l'idée d'une construction de l'identité personnelle et sociale à travers les interactions entre les individus. L'histoire sociale a donc progressivement détourné son regard des classes ou des groupes sociaux pour se centrer sur l'individu, sur son identité, sur ses trajectoires,

²⁴ Voir, en particulier, Etienne Anheim, « Les hiérarchies du travail artisanal au Moyen Age entre histoire et historiographie », *Annales, Histoire, Sciences Sociales*, vol. 68, n° 4, octobre-décembre 2013, p. 1027-1038.

²⁵ Sur ces débats, on pourra se reporter à Guillaume Carré, « Les marges statutaires dans le Japon prémoderne : enjeux et débats », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, n° 4, 2011, p. 955-976 ; et *ibid.*, « D'une histoire en marge à l'histoire des marges. Les études urbaines sur la période prémoderne (XVIe-XIXe siècles) au Japon », *Histoire urbaine, Histoire urbaine*, vol. 29, n° 3, 2010, p. 5-26.

²⁶ Yuriko Yoshida, « Artistes ou marginaux ? Les sasara de Shinano », *Annales. Histoire, Sciences sociales*, vol. 66, n° 4, 2011, p. 1029-1052.

²⁷ François-Joseph Ruggiu, « A Way Out of the Crisis: methodologies of early modern social history in France », *Cultural and Social History*, volume 6, n° 1, 2009, p. 65-85.

sociales, professionnelles, géographiques, sur ses sociabilités et ses réseaux, sur ses pratiques sociales, ainsi que sur les « stratégies » qu'il tentait de mettre en œuvre pour se maintenir ou se déplacer dans l'espace social. Ces études observent la trajectoire d'un individu, d'un groupe d'individus ou de familles dans un espace social donné, et réalisent donc une cartographie des possibles sociaux qui s'ouvraient à eux.

Or, ce changement rapide de paradigme, au cours des années 1990, a sans nul doute laissé de côté un ensemble de considérations importantes sur les systèmes sociaux au sein desquels évoluaient les individus. La mise à disposition du public francophone d'articles sur les statuts sociaux au Japon et en Asie orientale peut donc s'inscrire dans un mouvement plus large de reconsidération de la notion de « statut » en France. En effet, elle réapparaît actuellement dans une historiographie qui se pose à nouveau la question globale de l'organisation de la société française d'Ancien Régime²⁸, à présent que sont, peut-être, disparues définitivement les séquelles du débat entre « ordres » et « classes » qui avait fait rage dans les années 1960 et 1970²⁹. La dimension sociale de la notion de statut n'était pas connue en tant que telle à l'époque moderne. Dans les principaux dictionnaires des XVII^e et XVIII^e siècles, le mot « statut » a un sens à peu près identique que dans le *Dictionnaire* de Furetière, publié en 1690 : « Reglement pour faire observer une certaine discipline, une façon de vivre, ou de travailler, dans quelques Compagnies, ou Corps, ou Communautés »³⁰. Quelques décennies plus tard, l'*Encyclopédie* reprend cette définition classique³¹ mais va plus loin en insistant sur la condition juridique de la personne : « Les *statuts* personnels sont ceux qui ont principalement pour objet la personne, & qui ne traitent des biens qu'accessoirement; tels sont ceux qui regardent la naissance, la légitimité, la liberté, les droits de cité, la majorité, la capacité ou incapacité de s'obliger, de tester, d'ester en jugement, &c. »³². Les historiens ont été amenés à s'intéresser de plus en plus aux effets sociaux de ces différentes conditions juridiques et sont entrés dans cette démarche par plusieurs voies. Depuis les années 2000, les conditions de formation de la notion même de « nationalité » et les critères qui distinguaient le naturel » français d'un étranger ont ainsi été scrutés, aussi bien à l'échelle du royaume³³ qu'à l'échelle de la communauté locale³⁴, avec un intérêt croissant au fur et à mesure que ces questions s'imposaient dans le débat politique contemporain.

²⁸ Fanny Cosandey (éd.), *Dire et vivre l'ordre social : en France sous l'Ancien Régime*, Paris, Éd. de l'École des hautes études en sciences sociales, 2005.

²⁹ L'affrontement, qui a connu un apogée lors de la conférence de Saint-Cloud de 1965, publiée en 1967, a pris la forme d'une opposition entre deux modèles : la société d'ordres, que défendait R. Mousnier, et la société de classes, que défendaient, sous des modalités différentes, B. Porchnev et E. Labrousse. Voir *L'histoire sociale. Sources et méthodes*, actes du colloque de l'École Normale de Saint-Cloud, 15-16 mai 1965, Paris, P.U.F., 1967 ainsi que R. Mousnier, *Les hiérarchies sociales de 1450 à nos jours*, Paris, PUF, 1969.

³⁰ *Dictionnaire de l'Académie française*, édition de 1762 : STATUT. s.m. Règle établie pour la conduite d'une Compagnie, soit Laïque, soit Ecclésiastique, pour la conduite d'une Communauté des Corps des métiers. *Les Statuts des Chevaliers du Saint-Esprit. Les Statuts d'une Confrérie. Les Statuts de l'Académie Française. Il y a un Statut qui porte que... Faire des Statuts. Dresser des Statuts. Statuts Synodaux. Statuts des Orfèvres, des Marchands Merciers, &c.*

³¹ « STATUT, s. m. (*Gram. & Jurisprud.*) est un terme générique qui comprend toutes sortes de lois & de règlements. Chaque disposition d'une loi est un *statut*, qui permet, ordonne ou défend quelque chose. Il y a des *statuts* généraux, il y en a de particuliers; les premiers sont des lois générales qui obligent tous les sujets: les *statuts* particuliers sont des règlements faits pour une seule ville, pour une seule église ou communauté, soit laïque, soit ecclésiastique, séculière ou régulière: chaque corps d'arts & métiers a ses *statuts*: les ordres réguliers, hospitaliers & militaires en ont aussi. »

³² Voir l'article « Statut », rédigé par Boucher d'Argis, à l'adresse suivante : <http://artflsrv02.uchicago.edu/cgi-bin/philologic/getobject.pl?c.14:1711.encyclopedie0513>.

³³ Les travaux de référence sur la France de l'époque moderne sont ceux de Jean-François Dubost et Peter Sahlins, *Et si on faisait payer les étrangers ? Louis XIV, les immigrés et quelques autres*, Paris, Flammarion, 1999 et Peter Sahlins, *Unnaturally French [Texte imprimé] : foreign citizens in the Old Regime and after*, Ithaca, N.Y. ; London : Cornell University Press, 2004.

³⁴ On se reportera à l'excellente introduction de Hanna Sonkajärvi, *Qu'est-ce qu'un étranger ? Frontières et identifications à Strasbourg, 1681-1789*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 2008.

L'intérêt pour les statuts emprunte actuellement d'autres canaux comme, par exemple, l'étude des distinctions de rangs, fines et évolutives, qui prévalaient à la cour des Bourbons³⁵ ou encore autour de la notion de bourgeoisie urbaine, au sens juridique du terme. Comme l'a récemment souligné Olivier Zeller³⁶, l'étude de cette dernière a longtemps été entravée en France par une certaine difficulté à s'abstraire de cette conception de l'histoire sociale informée par le paradigme marxiste que nous rappelons plus haut. La très grande diversité des attributs honorifiques et économiques des bourgeois des villes du royaume de France a pu également décourager leur insertion dans une réflexion d'ensemble. Olivier Zeller date donc, à juste titre, des années 1990, et particulièrement de la thèse de Laurence Croq sur la bourgeoisie parisienne au XVIIIe siècle³⁷, une approche nouvelle de la notion qui articule mieux les définitions juridiques³⁸ et les dimensions sociales de ce statut, déjà très étudié dans les historiographies allemande (les *burgers*), anglaise (les *freemen* et les *burgesses*), espagnole (les *ciudadanos*), italienne ou néerlandaise (les *burghers*³⁹). Ce nouvel intérêt pour la bourgeoisie ou la citoyenneté (*citizenship*) dans les villes devrait ouvrir la voie à des études transversales sur ses éléments constitutifs dont plusieurs renvoient directement à des thématiques très étudiées par nos collègues japonais pour l'ère Edo. Il en va ainsi de la relation entre la bourgeoisie avec la propriété urbaine. Les effets de résidence renvoient à la fois à ce que Simona Cerutti appelle la condition d'extranéité – le fait d'être ou ne pas être pleinement originaire du lieu où l'on se trouve – et aux différentes formes d'appartenance micro-locale plus ou moins informelles qui organisaient la vie urbaine : le voisinage par exemple⁴⁰. Elles rejoignent alors une tendance très forte de l'historiographie italienne, qui travaille sur les modes d'habiter les villes et explicitent les conséquences sociales réelles qui sont attachées aux distinctions fondamentales entre citoyens, habitants et forains⁴¹.

La dynamique qui liait les bourgeois d'une ville, les privilèges dont ils jouissaient et les services qui devaient les justifier est également un terrain commun entre l'historiographie de l'époque d'Edo et de la France d'Ancien Régime⁴². Ainsi, les bourgeois de la ville d'Amiens étaient-ils toujours chargés, en plein XVIIIe siècle, de la garde et défense de ladite ville, et [étaient] tenus d'aller

³⁵ Voir les travaux récents de Fanny Cosandey, dont *Le rang : préséances et hiérarchies dans la France d'Ancien Régime*, Paris, Gallimard, 2016.

³⁶ Olivier Zeller, *La bourgeoisie statutaire de Lyon et ses privilèges : morale civique, évasion fiscale et cabarets urbains (XVIIe-XVIIIe siècles)*, Lyon, Editions lyonnaises d'art et d'histoire, 2016, p. 13.

³⁷ Laurence Croq, *Les "bourgeois de Paris" au XVIIIe siècle : identification d'une catégorie sociale polymorphe*, thèse pour le doctorat nouveau régime, sous la direction de Daniel Roche, 1998 ; voir aussi Yves Junot, *Les bourgeois de Valenciennes : anatomie d'une élite dans la ville, 1500-1630*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2009. La plupart des grandes thèses d'histoire urbaine des années 1980 et 1990 ont abordé la question de la bourgeoisie urbaine, surtout dans les villes du Nord du royaume, mais sans s'y attarder.

³⁸ Voir, par exemple, Pierre Bonin, *Bourgeoisie et habitance dans les villes du Languedoc sous l'Ancien régime*, Aix-en-Provence, Presses universitaires d'Aix-Marseille, 2005.

³⁹ On pourra partir de Marteen Prak, « Burghers into citizens: Urban and national citizenship in the Netherlands during the revolutionary era (c. 1800) », *Theory and Society*, 26/4, 1997, p. 403-420.

⁴⁰ Simona Cerutti, *Étrangers : étude d'une condition d'incertitude dans une société d'Ancien régime*, Montrouge, Bayard, 2012.

⁴¹ Voir, par exemple, Michela Barbot, « La résidence comme appartenance. Les catégories juridiques de l'inclusion sociale dans les villes italiennes sous l'Ancien Régime », *Histoire Urbaine*, 36, 2013, p. 29-48.

⁴² Comme le rappellent les éditeurs scientifiques de *Statuts individuels, statuts corporatifs...* : « In late medieval and early modern towns, citizenship stood at the centre of a set of privileges which defined, both discursively and in practice, the membership of the local – in general the urban – community. To be a member of the community, i. e. to be a citizen, provided certain advantages for the individual, but at the same time created certain expectations on the part of the community... This, at least, is what the rules would like us to believe. In practice, however, the picture is less straightforward. » *Statuts individuels, statuts corporatifs et statuts judiciaires dans les villes européennes (moyen âge et temps modernes)/Individual, corporate and judicial status in European cities (late middle ages and early modern period)*, Leuven-Apeldoorn, Garant Ed., 1996, p. 5.

en personne à la garde de la porte, au guet et réveil, de jour et de nuit... »⁴³. Sous le règne de Louis XV, la ville comptait quatre compagnies privilégiées et seize compagnies de la milice bourgeoise qui se relayaient selon un cycle de seize jours ce qui représentait, pour chaque homme, environ vingt-trois gardes dans l'année sans compter les services extraordinaires que constituaient les parades lors des cérémonies publiques. Les bourgeois d'Amiens étaient donc astreints à un service dont les contraintes étaient réelles. Les historiens français suivent ainsi un mouvement très sensible chez les historiens des anciens Pays-Bas, autour de Marteen Prak⁴⁴, par exemple ou encore d'Anne Winter⁴⁵ qui ont renouvelé l'étude des droits, mais aussi des devoirs, ouverts par la détention de la bourgeoisie à l'époque moderne dans les villes des actuelles Belgique et Pays-Bas⁴⁶.

Une des caractéristiques des articles réunis ici est qu'ils apportent un regard croisé sur les questions liées à la mobilité sociale qui est abordée à plusieurs niveaux. Partons du plus général. Guillaume Carré note avec intérêt qu'il ne trouve pas chez le marchand Yazaemon « trace de ce complexe d'infériorité ou de cette dévalorisation qu'on accole à tort à la condition de marchand dans les hiérarchies sociales du Japon des Tokugawa ». Il fait ici écho à plusieurs travaux qui, eux aussi, ont rompu avec l'idée très ancrée dans l'historiographie occidentale d'un cycle d'ascension (et parfois de déclin) des familles marchandes vers la noblesse et vers l'armée. M. Mascuch, dans une analyse d'un ensemble d'écrits du for privé anglais de l'époque des Stuart et des Hanovre, a ainsi montré que la valeur qui paraissait la plus importante aux membres des *middling sorts* – contrairement à une idée courante qui associe classe moyenne et volonté de changement – n'était pas tant la réussite sociale, et donc une forme de mobilité ascendante, que la sécurité et donc une forme de stabilité sociale⁴⁷. Matthieu Marraud⁴⁸ a étudié la manière dont certaines familles de la bourgeoisie parisiennes tendaient à concentrer leurs efforts sur la préservation de la maison de commerce, un peu à la manière de Yazaemon, qui affirme « La base de tout, c'est de se consacrer correctement et sans faiblir au métier de la maison ». A rebours d'une conception classique de l'ascension sociale sous l'Ancien Régime, Matthieu Marraud montre que ce sont les éléments les plus dispensables de la famille qui étaient expédiés vers l'office ou l'armée, qui les amenaient pourtant parfois à la noblesse. Pour le marchand de Kawagoe, comme pour certaines familles boutiquières parisiennes, la maison de commerce apparaît comme un bien spécial, médiateur d'une identité familiale propre, objet de stratégies de transmission originales, qui n'est pas sans ressemblance avec le fief ou l'office pour d'autres groupes statutaires.

Dans le même ordre d'idée, l'article de Yannick Bardy sur un ensemble de sanctuaires shintô montre bien que même les plus petits d'entre eux pouvaient être une ressource honorifique et socioéconomique pour la ou le groupe de familles qui les voisinaient et qui en détenaient la prêtrise. Il n'est pas étonnant, dans ces conditions, que les efforts de cléricisation de ces sanctuaires, menés à partir du milieu du XVII^e siècle de concert par le shogunat et par les grands réseaux de prêtres

⁴³ Sur ce dossier, et la bibliographie afférente, voir François-Joseph Ruggiu, « L'identité bourgeoise en milieu urbain à travers les demandes d'exemptions de la garde à Amiens au XVIII^e siècle », dans J.-P. Poussou et I. Robin-Romero (dir.), *Histoire des familles, de la démographie et des comportements*, Paris, PUPS, 2007, p. 985-1010.

⁴⁴ Voir, par exemple, Maarten Prak, « The Dutch Republic as a Bourgeois Society », *BMGN - Low Countries Historical Review*, vol. 125, n° 2-3, 2010, p. 107-139, <http://www.bmg.nl/chr.nl/index.php/bmgn/article/view/URN:NBN:NL:UI:10-1-108163> ou encore Maarten Prak, « Burghers, Citizens and Popular Politics in the Dutch Republic », *Eighteenth-Century Studies*, vol. 30, n° 4, Summer 1997, p. 443-448.

⁴⁵ Voir le collectif, qui englobe des contributions sur l'ensemble de l'Europe, Bert De Munck et Anne Winter (dir.), *Gated communities ? Regulating migration in early modern cities*, Farnham, Surrey, Burlington, VT, Ashgate, 2012, p. 1-22.

⁴⁶ On pourra partir de Manon van der Heijden, « Dutch urban history. Trends in the socio-economic history of urban communities », *Brusselse Cahiers Bruxellois*, XLIII, 2011-2012, p. 9-24, en particulier 16-24.

⁴⁷ Voir M. Mascuch, « Social mobility and middling self-identity : the ethos of British autobiographers 1600-1750 », *Social History*, vol. 20, n° 1, January 1995, p. 45-61.

⁴⁸ Mathieu Marraud, *De la ville à l'Etat. La bourgeoisie parisienne XVII^e-XVIII^e siècle*, Paris, Albin Michel, 2009.

comme les Yoshida, se soient heurtées à ces familles, appuyées sur les archives conservées en leur sein, et sur les privilèges qui leur ont été conférés par le seigneur du fief local. La dynamique sociale que créaient l'articulation des biens spéciaux qu'étaient la boutique, le sanctuaire ou même les droits à mendier, dans le cas des *hinin* d'Osaka, avec les droits et les services qui y étaient attachés semble avoir été particulièrement puissante dans le Japon de l'ère Edo et fonctionne également dans le cas de la société française d'Ancien Régime.

Comme elles ne sont généralement pas prises dans le groupe des guerriers, les concubines étudiées par Yûta Segawa éprouvent donc une forme d'hypergamie, caractéristique également de la société française d'Ancien Régime, en particulier des élites. Cette hypergamie, et donc l'hypogamie des hommes dont elle est le reflet, semblent avoir suscité l'hostilité des observateurs sociaux qui non seulement étaient prompts à dénoncer une corruption des valeurs guerrières mais aussi à mobiliser un discours du sang et de ses vertus transmissibles qui trouve là aussi des échos puissants dans l'Espagne ou la France de l'époque moderne. Ces concubines nous amènent, enfin, à réfléchir aux mécanismes ou aux pratiques par lesquels, dans le Japon de l'ère Edo, pouvaient se faire le passage, dans un sens ou dans un autre, des individus ou des familles d'un groupe statutaire à un autre.

Conclusion

L'histoire sociale du Japon de l'époque d'Edo est de mieux en mieux connue des chercheurs francophones grâce à une série de dossiers parus, depuis le début des années 2010, dans différentes revues comme *Histoire Urbaine*, les *Annales*, *Histoire*, *Sciences Sociales*, ou encore, récemment, *Histoire, Economie et Société*⁴⁹. Ils ont mis en perspective les évolutions considérables par lesquelles est passé, ces dernières années, l'interprétation de la formation et des dynamiques de la société japonaise du XVIe au XIXe siècle. Ce mouvement de publications concertées dans des revues généralistes ou thématiques, d'habitude plutôt tournées vers l'histoire des pays occidentaux, est d'autant plus intéressant qu'il ne semble pas avoir connu d'équivalent pour d'autres sociétés de l'Asie, encore moins pour celles de l'Afrique pour la même période, voire même pour celles des Amériques de l'époque coloniale. Ce numéro de la revue *Extrême-Orient Extrême-Occident* ajoute une nouvelle série de pièces à cet ensemble maintenant bien fourni, en ouvrant la réflexion comparative à l'ensemble de l'Asie orientale et il est à souhaiter qu'il soit lu par des spécialistes des sociétés occidentales de l'époque moderne. Il atteste à son tour de la certitude que la comparaison entre l'Extrême-Orient et l'Extrême-Occident fait sens et qu'elle permet aux spécialistes de la France de l'époque moderne, ou d'Ancien Régime, ou de l'époque préindustrielle, selon l'angle d'approche, de penser à nouveaux frais une série de concepts historiques ou de fondements théoriques, peut-être trop bien ancrés dans l'historiographie.

⁴⁹ « Edo au XIXe siècle : espaces et société », *Histoire Urbaine*, n° 29, 2010/3 ; « Les statuts sociaux au Japon (XVIIe-XIXe siècle) », *Annales, Histoire, Sciences Sociales*, vol. 66, n° 4, octobre-décembre 2011 ; « *Mibun*. Penser les statuts sociaux du Japon prémoderne (XVIe-XIXe siècles) », *Histoire, Economie & Société*, 2017/2. Nous pourrions ajouter à cette liste le numéro n° 63-3, 2016/3 de la *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, qui contient deux articles sur le Japon.